



28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34

www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 11 NOVEMBRE 2025

322/POL/2025

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-4 et L. 2542-1

Vu le Code de la route,

Vu l'article R.610-5^o du Code Pénal

Vu les arrêtés ministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés.

Considérant que dans le cadre de la Commémoration du Souvenir de l'Armistice du 11 Novembre 1918, il y a lieu de sécuriser la célébration.

ARRÊTE

Article 1

La partie de la rue de l'Etang située entre le croisement avec la rue de l'Abattoir et le croisement avec la rue de l'Eglise sera fermée à la circulation, afin de procéder à la manifestation, le mardi 11 novembre 2025 de 10 heures 30 à 12 heures 30.

Les rues Foch et de la Brasserie bordant la manifestation seront également temporairement fermées à la circulation.

Article 2

Les déviations se feront :

- Sur les axes situés au Sud, par les rues de l'Abattoir, du cimetière et de l'Eglise,
- Sur les axes situés au Nord, par les rues Zuber et Général de Gaulle.

Article 3

La signalisation sera établie par les Services Techniques de la ville de Rixheim.

Article 4

Ces mesures s'appliqueront le mardi 11 novembre 2025.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge du plan de Circulation et de la Sécurité de la Route,
- Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information).

Fait à Rixheim le 30/10/2025

Pour Le Maire

Le Conseiller municipal délégué à la sécurité

Pour Le Maire

Le Conseiller Municipal

Délégué à la Sécurité

Pour Le Maire

Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le 30 OCT. 2025